

RÈGLES POUR LES OPÉRATIONS DE PROPHYLAXIES 2024-2025

Renseignements complémentaires auprès de la DDETSPPO7 - 04 75 66 53 30

► PROPHYLAXIES



BOVINE

du 01 octobre 2024 au 30 avril 2025

PROPHYLAXIES		BOVINE		du 01 octobre 2024 au 30 avril 2025	
		Elevage bovin allaitant ou laitier sans livraison en laiterie ou livraison partielle -Analyse par prise de sang-		Élevage bovin laitier livrant exclusivement à une laiterie -Analyse sur lait de tank-	
Tuberculose		Pas de dépistage systématique cette campagne sauf dans certains élevages classés "à risque" par la DDETSP		Pas de dépistage mais réalisation d'une visite annuelle de maintien de qualification par le vétérinaire sanitaire et obligation d'introduire uniquement des bovins issus de troupeaux qualifiés indemne IBR	
Brucellose		100 % des bovins si effectif de 10 ou moins 10 bovins si effectif compris entre 10 et 50 20 % des animaux de plus de 2 ans si effectif > 50			
Leucose Contrôle quinquennal dans les communes allant de 07211 Saint-André-de-Cruzières à 07280 Saint-Paul-le-Jeune					
IBR	Troupeaux indemnes > 3 ans	100 % des bovins > 24 mois si effectif < 40 40 bovins si effectif > 40	2 analyses / an		
	Troupeaux indemnes < 3 ans	100 % des bovins > 24 mois	6 analyses / an espacées de 1 à 3 mois		
	Troupeaux sans qualification	100 % des bovins > 12 mois en analyses individuelles			
BVD		Analyse sur prélèvement de cartilage à la naissance			

OVINE - CAPRINE

du 01 octobre 2024 au 30 avril 2025



	Troupeaux "officiellement indemne" Contrôle quinquennal dans les communes allant de Coucouron 07071 à Lempdes 07140	Troupeaux dont la qualification est "en cours d'acquisition" ou "suspendue"	Troupeaux transhumant en dehors du département
Brucellose	100 % des mâles non castrés > 6 mois 100 % des animaux introduits dans l'exploitation depuis le dernier contrôle 100 % des femelles > 6 mois si effectif < 50 25 % des femelles si effectif > 50 avec au moins 50 animaux	2 dépistages sur 100 % des animaux > 6 mois à intervalle de 6 mois à 1 an	Contactez la DD(ec)PP du département d'accueil 1 à 2 mois avant départ



PORCINE

du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Elevage plein-air naisseur ou naisseur-engraisseur	Elevage plein-air post-sevrer ou engraisseur
Aujeszky dépistage sur les animaux > 4 semaines	15 porcs reproducteurs si effectif > 15 100 % si effectif < 15	20 porcs charcutiers si effectif > 20 100 % si effectif < 20

► MOUVEMENTS DES ANIMAUX



	Si vendeur qualifié "indemne IBR"	Si vendeur non qualifié indemne IBR	 Introductions à partir d'un élevage "officiellement indemne" : pas de contrôle sérologique si présentation de l'attestation de provenance sanitaire à jour, animaux identifiés et notifiés en entrée à l'EDE
Kit introduction obligatoire IBR-BVD : pour tous Besnoitiose : bovins > 6 mois Néosporose : bovins femelle > 6 mois Paratuberculose : bovins > 24 mois Brucellose : si transfert > 6 jours bovins > 24 mois	16 à 30 jours après la date d'entrée Kit intro	15 jours avant la sortie du cheptel vendeur IBR : pour tous 16 à 30 jours après la date d'entrée du bovin A terme, plus de possibilité de vendre pour l'élevage	

COÛTS HT ET AIDES ACCORDEES AUX OPERATIONS DE PROPHYLAXIES 2024-2025



Direction départementale de
d'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations



OPERATIONS	Tarifs HT	Aides apportées aux éleveurs adhérents (Conseil Départemental 07, Etat, GDS)	Reste à charge de l'éleveur
PROPHYLAXIES ANNUELLES			
Visite annuelle d'exploitation (1/an) (bovin, ovin, caprin, porcin)			
- fixée par le vétérinaire (déplac. compris pour 20 kms)	36,01 €	27,01 €	9,00 €
- fixée par l'éleveur : - forfait hors tournée	52,41 €	27,01 €	25,40 €
- déplacement (km réel) tarif libéral			Coût total
Visite contrôle tuberculination (déplac. compris pour 20 kms)	36,01 €	27,01 €	9,00 €
Prise de sang avec changement d'aiguille obligatoire et matériel fourni par le vétérinaire			
- prélèvement de sang / bovin	2,74 €	2,06 €	0,68 €
- prélèvement de sang / caprin-ovin 1er au 25ème prélèvement	1,51 €	1,13 €	0,38 €
- prélèvement de sang / caprin-ovin 26ème prélèvement et au-delà	1,40 €	1,05 €	0,35 €
- prise de sang buvard (scarification)	2,44 €	2,14 €	0,30 €
Tuberculination intra-dermique et son contrôle (sur demande DDETSPP)	4,62 €	3,47 €	1,15 €
Grippe équine (sauf chevaux de loisir)	21,90 €	16,70 €	5,20 €
Contention insuffisante (< 35 prises de sang/heure) : tarif horaire libéral = coût prélèvement * 35/h			Coût total
INTRODUCTION D'ANIMAUX			
Visite du contrôle d'introduction*			
- fixée par le vétérinaire - forfait visite	26,21 €	13,11 €	13,10 €
- déplacement (km réel)	0,49 €	0,36 € (si > 20kms)	0,13 €
- fixée par l'éleveur : - tarif libéral visite		13,11 €	
- déplacement (km réel)		0,36 €	
Par prise de sang bovine **	2,74 €	2,06 €	0,68 €
Par prise de sang ovin/caprin (25 premières)	1,51 €	1,13 €	0,38 €
Par prise de sang ovin/caprin (26ème et suivantes)	1,40 €	1,05 €	0,35 €
Par tuberculination simple et son contrôle	4,62 €	3,47 €	1,15 €
Tuberculination comparative (demande DDETSPP)	8,19 €	6,14 €	2,05 €
EXPLOITATIONS EN POLICE SANITAIRE	cf. arrêté(s) en vigueur	Totalité	0,00 €

Les analyses nécessaires sont facturées par le laboratoire à l'éleveur. Le GDS rembourse à ses adhérents le montant H.T. sur les appels de cotisations avec l'aide du Conseil Départemental et éventuellement de l'Etat.

*La visite avec exigence particulière doit être exceptionnelle. L'éleveur doit prévenir le vétérinaire dans les 48 heures maximum après l'arrivée des animaux. Le vétérinaire prévoit un rdv dans un délai raisonnable.

** Participation limitée à 10 prélèvements

ADHERENTS

COTISATIONS 2024-2025

COTISATIONS G.D.S.				
Fixe (par étable)	20,00 €			
Bovin (par animal)	3,42 €			
Caprin (par animal)	1,26 €			
Ovin (par animal)	0,82 €			
Equin	3,53 €			
Porc (par place truie)	1,08 €			
Porc (par place engraissement)	0,20 €			
A.S.D.A. ou L.P.S. (par bovin présent)	0,35 €			
Atelier dérogetaire (ASDA jaune)	0,95 €			
COTISATIONS FONDS SOLIDARITE SANITAIRE ELEVAGE 07 (FSSE)				
Bovin (par animal)	0,71 €			
Caprin (par animal)	0,24 €			
Ovin (par animal)	0,12 €			
Porc (par reproducteur)	0,36 €			
COTISATIONS FONDS DE SOLIDARITE DES GDS (National-Régional)				
	Recherche et Études	CRSSA	FMSE	FMGDS
Bovin (par animal)	0,05 €	0,05 €	0,12 €	0,05 €
Caprin (par animal)	0,01 €	0,01 €	0,02 €	0,01 €
Ovin (par animal)	0,01 €	0,01 €	0,02 €	0,01 €

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ADHERENTS

Chéquier d'installation

600 € sur 2 ans parmi une liste d'actions sanitaires

FSSE

Dossier à constituer en cas de forte mortalité

Crédit recherche

50 % du coût HT des analyses | Plafond à 400€

Statuts sanitaires ovins-caprins

75 % du HT pour le 1er statut / 50 % du HT pour le 2nd statut

Garantie de cheptel CAEV

50 % du montant HT des analyses pour l'obtention du statut | Plafond à 1500€ par exploitation (+ 1000 € / associé)

Dépistage et assainissement BVD

- Dépistage à la naissance : 1,00 € HT / analyse
- Plan : 50% du coût HT des analyses et 100 à 300€ par bovin IPI éliminé | Plafond à 1500 € par exploitation (+ 1000 € / associé)

Plan Besnoitiose

50 % du montant HT des analyses et 250€ / bovin positif éliminé | Plafond à 1500 € par exploitation (2000 € pour une société)

Plan Fièvre Q
Plan Chlamydiose

50 % du montant HT des analyses, de la vaccination et des traitements | Plafond à 1500 € par exploitation (+1000€ / associé)

Plan paratuberculose

50% du montant HT des analyses et 310 € / bovin - 80€ / caprin - 46€ / ovin éliminé | Plafond à 1500 € par exploitation (+1000€ / associé)

Plan Néosporose
Plan Mammites

50 % du montant HT des analyses et 310€ / bovin positif éliminé | Plafond à 1500 € par exploitation (+1000€ / associé)

Analyses coprologiques

100 % du montant HT de 2 analyses / an / exploitation - si réalisées à T26

Kit introduction bovins

50 % du montant HT de 10 analyses / an / exploitation

ANALYSES D'EAU	Coûts HT
Analyse complète (6 critères bactériologiques + 6 critères chimiques) CPBE	153,68 €
Analyse bactériologique (6 critères bactériologiques) CPBE	95,63 €
Analyse bactériologique + PH + nitrates	110,59 €
Pseudomonas	18,95 €
Salmonella	20,25 €

Tarifs comprenant :
-prélèvement et déplacement
-suivi et analyse de la situation
-conseils

CONTROLES MACHINE A TRAIRE	Coûts HT
Opti'traite - installation avec pots trayeurs, en abonnement	93,33 € / 3 postes + 6 € / poste supplémentaire
Opti'traite - installation avec transfert du lait, avec abonnement	120,83 € / 4 postes + 6 € / poste supplémentaire
Opti'traite - Robot	275,00 €
Conseil à l'investissement isolé	183,33 €
Conseil à l'investissement associé à l'Opti'traite	148,33 €
Net'Traite	103,33 €
Depos'Traite	32 € / poste 16 € si couplé avec un Opti'traite ou Certi'traite
Certi'traite	425 € + 252,53 € / stalle supplémentaire

AMBIANCE BATIMENT D'ELEVAGE	Coûts HT
Conseil avant projet	166,67 € HT
Diagnostic d'ambiance	400 € HT pour les adhérents Prise en charge de 200 € HT pour les adhérents qui ont fait les modifications 500€ HT pour les non-adhérents

Tarifs comprenant :
-déplacement
-analyse de la situation
-compte-rendu et conseils

COLLECTE DES DASRI



Inscription obligatoire sur la Plateforme [Trackdechets](#)

-Rendez-vous place de la Mairie.
-Appelez au 04 75 37 45 27 , 48 h à l'avance en indiquant le nombre de containers et le poids approximatif.
-Mettre nom, prénom et n° d'élevage sur les cartons et containers bien fermés.

Lundi	Mardi	Lundi	Vendredi
10 mars 2025 VILLENEUVE-DE-BERG 10h00	11 mars 2025 SAINT-FELICIEN 10h00	17 mars 2025 COUCOURON 10h00	21 mars 2025 SAINT-AGREVE 10h00
10 mars 2025 PRIVAS 14h00	11 mars 2025 ANNONAY 14h00	17 mars 2025 SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES 14h00	